



**36 Place de l'église
07340 Peaugres
Tél : 04 75 34 87 81**

Assurance R.C.P.

GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION
Séjour ARIEGE - Village de vacances Le TARBESOU -
Plateau de Bonascre, 09110, Ax les Thermes
(du samedi 13 au samedi 20 septembre 2025 - 7 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance IRA, FRA ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 53 au maximum.
Dates : du samedi 13 septembre au samedi 20 septembre 2025.

Déplacements : Autocar Standard "53 Places »

LIEU DU SEJOUR :

Séjour au CAP France du Village de vacances Le TARBESOU -
Plateau de Bonascre, 09110, Ax les Thermes

Tél : 05 64 13 64 85

Mail : contact@marc-montmija.com

Site : <https://www.marc-montmija.com/etablissements/village-de-vacances-le-tarbesou/>

Un hébergement grand confort

Situé sur le plateau de Bonascre, le village de vacances le Tarbesou domine la vallée d'Ax-les-Thermes. Notre établissement grand confort 4* vous offrira une vue panoramique exceptionnelle sur l'Ariège et les Pyrénées. Lors de votre séjour, nous vous proposerons de nombreuses activités de qualité pour adultes et enfants. Vous bénéficierez également d'un très grand choix d'activités comme les randonnées pédestres, les randonnées en raquettes, le ski, le thermalisme... Les spectacles concoctés par notre équipe rythmeront vos soirées. L'Ariège regorge de trésors culinaires et culturels, que nous vous ferons découvrir avec beaucoup de plaisir. Vous profiterez également de notre toute nouvelle piscine couverte.

Le Tarbesou offre le choix entre 74 chambres claires et spacieuses de 2 à 4 lits et 16 appartements tout équipés.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Sur place

- Salon cheminée
- Salle de spectacle
- Bar avec terrasse
- Piscine intérieure
- Espace bien être (sur réservation)
- Tables de ping-pong
- Cinéma
- Discothèque
- Billard
- Salle de remise en forme
- Coin boutique
- Espace montagne
- Wifi gratuit sur l'ensemble du village de vacances

Soirées animées

Des soirées surprises sont organisées par les animateurs dans une ambiance chaleureuse et conviviale :

Jeux-apéros

Spectacles (Show cabaret...)

Soirées dansantes en discothèque

Repas et soirées à thème

PROGRAMME à finaliser avec les guides sur place :

3 Guides pour 3 niveaux de randos à la journée, 10 à 12 km, 13 à 16 km et plus de 16 km.

Samedi 13 Septembre 2025

Départ de Peaugres à 9h00

Arrivée le soir au Tarbesou 17h30 et installation.

Accueil autour du verre de l'amitié.

Dimanche 14 Septembre 2025

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Lundi 15 Septembre 2025

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Mardi 16 Septembre 2025

Plateau de Beille (8,3 km-280 m)/Carrière de talc de Trimouns.

Mercredi 17 Septembre 2025

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Jeudi 18 Septembre 2025

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Vendredi 19 Septembre 2025 (Jour de repos du chauffeur)

Le Tarbesou-Plateau de Bonascre-Bordes du Bau (5,5 km-240 m) à valider par les guides.

Samedi 20 Septembre 2025

Départ le matin, après le petit déjeuner et avec un déjeuner Pique-nique.

FFRP N°09728

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au Village de vacances le Tarbesou, Plateau de Bonascre, 09110, Ax les Thermes qui assurera également, la fourniture des repas, avec pique-nique pour les journées de rando et le jour du départ. La répartition dans les chambres se fait à l'inscription ou au plus tard avant le 02 Aout 2025.

CONDITIONS

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en chambres de 2 personnes (1 grand lit ou 2 lits simples) avec télévision, équipées de douches et WC, lavabos, toutes desservies par ascenseur.
- Linge de toilette fourni, lits faits à l'arrivée.
- La restauration (vin compris, café compris au déjeuner). Un dîner Ariégeois pendant le séjour. Possibilité de paniers repas pour les sorties à la journée
- Accès aux animations soirées proposées sur le village vacances
- Mise à disposition de 3 BE randonnées pour 4 jours de randonnées (1 BE pour 15 personnes maximum)
- Mise à disposition d'une salle en fin de journée pour vous retrouver

Remise FFRP de 5% sur la pension complète soumise à la présentation d'un justificatif individuel

Tarif calculé sur la base d'un groupe de 46 personnes et susceptible de changer en cas de modification des effectifs.

Non compris dans la prestation :

- Ménage quotidien des chambres
- Service hôtelier au milieu du séjour

En supplément :

- Supplément chambre single : 13 € par personne et par nuit

Votre séjour au Tarbesou :

Un bar avec terrasse et un salon-cheminée vous permettent de vous détendre en toute convivialité. Vous avez aussi le choix entre coin boutique, salle de spectacle, salle de remise en forme, tables de ping-pong, billard, discothèque. Tous commerces à Ax-Les-Thermes (6 km)

COÛT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à 770 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : 91,00 € par personne, pour le séjour.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées assuré par trois Animateurs de la structure CAP France
- La fourniture du linge de toilette
- L'accès aux animations de soirée
- La contribution départementale de la FFRP (contribution financière UEIT)
- La contribution nationale de la FFRP (contribution financière EIT)
- La taxe de séjour
- Les pourboires aux guides, service et chauffeur

Ne sont pas compris :

- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : Le nombre de chambres individuelles est limité à 5.

Le nombre de préinscrits par messagerie est à ce jour de 46 personnes et la décision de réaliser ce séjour est actée. Les documents d'inscriptions vous seront envoyés dès validation du séjour par la FFRandonnée.

Les documents d'inscriptions sont à compléter et à envoyer au plus tôt à l'association Découverte et Nature et ce avant le 14/12/2024 (Fin du contrat de réservation du « Village de vacances le Tarbesou »)

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 250 € à l'ordre de l'Association : Découverte et Nature. (Premier acompte de 250 € + Assurance de 29 €, (avec la même date d'émission)

Assurance fortement conseillé

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de : 279€ (assurance comprise) à la pré-inscription. Date limite 14/12/2024

Primes d'assurance :29€, lors de l'inscription(facultatives), mais fortement conseillée, il n'y a pas de possibilité de souscription d'assurance après inscription.

Solde du séjour avant le 02 août 2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous vos règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Découverte et Nature

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Tous les déplacements aux différents départs des marches se feront en : Autocar Standard "53 Places ».

Il y aura une journée avec un départ de la marche depuis la structure pour permettre le repos du chauffeur

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 26/04/2025 : toutes les sommes versées sont conservées par l'association

-Annulation faite entre le 26/04/2025 et le 02/08/2025 : toutes les sommes versées sont conservées par l'association.

-Annulation postérieure au 02/06/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

-Vous avez la possibilité de trouver, une autre personne pour un célibataire en chambre individuelle ou, deux autre personnes, célibataires ou en couple en chambre double (Twins), pour reprendre votre engagement à ce voyage jusqu'à 15 jours avant le départ

Aucune réduction de prix ne sera accordée pour une arrivée tardive, ou un départ anticipé.

Seule l'assurance annulation/interruption de séjour permet le remboursement du séjour sous conditions de prise en compte de la nature du sinistre du document « 18-Annexe 11ter-Déclaration de sinistre - options 1 ET 2 »

[Pour la déclaration d'un sinistre d'annulation de voyage ou d'accident, connectez vous au site de la ffrandonnée ci-joint.](https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre)

<https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre>

DIVERS :

Si nécessaire une réunion des participants, pourra être organisée avant le départ début septembre 2025.